HOMOLOGATION
du ministère français
chargé de l'éducation

Lycée Français de Port-Gentil
Victor Hugo

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

PRESTATION DE COLLATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

APPEL D'OFFRES

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Lycée Français Victor Hugo de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la sélection d'une entreprise prestataire de services qui sera chargée d'assurer la mise en place d'une collation dans l'établissement. Cette prestation concernera la fourniture de snacks et de repas.

La prestation sera assurée uniquement pendant le temps scolaire :

- **De janvier à février 2026 et du lundi au vendredi**
  - **Snack : entre 8h00 et 18h00.**
  - **Repas : entre 12h00 et 14h00.**

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le prestataire de services assurera :
- la préparation et le service de snacks et de repas équilibrés et variés pour environ 200 personnes (élèves et personnels).
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur (HACCP, traçabilité).
- le choix de menus diversifiés, prenant en compte les besoins nutritionnels des élèves et les éventuelles restrictions alimentaires (allergies, régimes spécifiques, etc.).

3. CONDITIONS DE RÉALISATION

- Les snacks et repas seront préparés dans un espace de cuisine conforme aux normes sanitaires ou livrés selon un protocole strict garantissant la qualité, le respect de la chaîne du froid ainsi que la sécurité alimentaire.

- Le prestataire devra assurer un service continu entre 8h00 et 18h00 ; le service entre 12h00 et 14h00 doit être fluide et efficace afin de garantir une bonne gestion du temps de restauration pour les élèves et le personnel.

- Les assiettes, couverts et verres seront mis à disposition par le prestataire.
- La prestation sera effective à compter de la semaine du 12 janvier 2026 et prendra fin le 27 février 2026, le temps pour le lycée de statuer (nouvel appel d'offres ou reconduction du prestataire sélectionné) sur le prestataire définitivement sélectionné pour toute l'année scolaire.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité et équilibre des repas proposés
- Expérience et références du prestataire de service dans le domaine de la restauration scolaire ou d'entreprise
- Respect des normes sanitaires et environnementales ;
- Respect des directives et préconisations de la commission « menus » du lycée ;
- Capacité à s'adapter aux contraintes logistiques de l'établissement (service en plein air ou sous chapiteau)
- Proposition financière détaillée.

5. MODALITÉS DE RÉPONSE

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature pour le **lundi 5 janvier 2026 à 12h au plus tard**.

Ce dossier devra inclure :

- Les certifications sanitaires et attestations de conformité avec une présentation :
  - de l'entreprise et de ses références
  - de l'attestation d'immatriculation de la société
  - du registre du commerce (RCCM) délivré par les autorités
  - de la fiche de circuit de création de la société
  - de l'agrément sanitaire (AGASA) du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
  - de l'assurance tout risque souscrite pour la société.

Ainsi que :

- Une proposition de menu type sur une semaine
- Une offre technique.
- Une offre commerciale.

Les offres devront être envoyées au plus tard le **lundi 5 janvier 2026** par courrier **sous 3 plis fermés** (1 pli pour les certifications, un pli pour l'offre technique et le menu type de la semaine et 1 pli contenant l'offre commerciale. **NB :** les contenus des plis doivent être clairement indiqués **sur les plis**) à l'adresse suivante :

Monsieur le Proviseur
Lycée français Victor Hugo
Quartier SOBRAGA
Port-Gentil (Gabon)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Mireille GUIEMA, Comptable par mail à : comptafournisseur@lvhpog.com

HOMOLOGATION
du ministère français
chargé de l'éducation

Lycée Français de Port-Gentil
Victor Hugo

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après analyse des candidatures, le lycée se réserve le droit de rencontrer les candidats présélectionnés pour un échange approfondi.
Le prestataire retenu sera informé avant le 10 janvier 2026 au plus tard pour un démarrage la semaine du 12 janvier 2026.

Fait à Port-Gentil, le 26 novembre 2026
Le Président de l'Association des Parents d'Élèves

APE - Lycée Français Victor Hugo
BP : 695 PORT-GENTIL / GABON
E-mail : ape@lvhpog.com
RNE : 328 00 30 A - N° STAT : 0088 908 E